

CAP Cuisine

Objectifs

À l'issue de cette formation, vous serez capable de travailler dans des restaurants traditionnels, gastronomiques ou à thème, dans les brasseries, chez des traiteurs, des restaurants d'entreprise, scolaires ou des structures de la santé...

L'objectif de ce programme :

- Réaliser des productions culinaires et assurer la présentation dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité.
- Être capable de mettre en œuvre une organisation rationnelle de son travail.
- Appliquer les techniques culinaires adaptées à la réalisation : des entrées, des plats chauds, des légumes, et des pâtisseries.

Entreprises d'accueil

Restaurants traditionnels, gastronomiques ou à thèmes, brasseries, restaurants d'entreprise, scolaires ou des structures de santé, hôtellerie restauration, traiteurs...

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : 3^e.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
500 221 39	26 650

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

800 heures (sur 2 ans).

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

1 semaine en UFA,
3 semaines en entreprise.

Coordonnées de l'UFA



UFA Robin Vienne

1 cours Brillier - BP 329
38204 VIENNE Cedex
04 74 53 01 21
ufa@institution-robin.fr
www.institution-robin.com

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Français - Histoire - Géographie - Enseignement Moral et Civique
	Mathématiques - Sciences
	Anglais
	EPS
Matières professionnelles	Cuisine
	Organisation de la production de cuisine
	Arts Appliqués
	PSE : Prévention Santé Environnement

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
EP1 : Organisation de la production cuisine	4	CCF	Ecrit
EP2 : Réalisation de la production de cuisine (dont Prévention Santé Environnement)	14 (dont 1 pour la PSE)	CCF	Pratique et Oral
EG1 : Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique	2	CCF	Ecrit et Oral
EG2 : Mathématiques et Sciences physiques et chimiques	2	CCF	Ecrit
EG3 : Éducation physique et sportive	1	CCF	Pratique
EG4 : Langue vivante	1	CCF	Oral

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Validation partielle possible, bénéfice sur 5 années.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTS A titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Bac Pro Organisation et Production Culinaire (ancien Bac Pro Cuisine).
- Mention Complémentaire Cuisinier en Desserts de Restaurant.
- Bac Pro Commercialisation et Services en Restauration.

Débouchés professionnels :

Cuisinier dans un restaurant traditionnel ou semi-gastronomique.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 5 250 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
 - Vous intégrez une classe en 1^{ère} Bac Pro en apprentissage, après une 2nde professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : La rémunération sera équivalente à une 2^e année d'exécution de contrat.
 - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 ^{ère} année	2020 - 2022	01/09/2020	10/07/2022
2 ^{ème} année	2020 - 2021	01/09/2020	10/07/2021

Les inscriptions sont ouvertes à compter de mai 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo non.
- Ligne de bus à proximité réseau LVA.
- Transports scolaires LVA, Transière.
- Gare de Vienne à 15 minutes à pied.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

Lycée hôtelier reconnu Vignoble et découverte.

• Hébergement

Mise en lien avec le Bureau information jeunesse de Vienne.

Matériel / Équipement

Le lycée hôtelier dispose d'un restaurant d'application de deux cuisines pédagogiques, d'un atelier de pâtisserie et à échéance 2021 d'une brasserie.

Coordonnées de l'UFA



UFA Robin Vienne

1 cours Brillier - BP 329
38204 VIENNE Cedex

La formation a lieu sur le Campus de
Vienne Sud : 1 quai Frédéric Mistral

04 74 53 01 21

ufa@institution-robin.fr

www.institution-robin.com

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)

4 rue de l'Oratoire

69300 Caluire et Cuire

04 72 10 94 07

contact@akteap.cneap.fr

www.cfa-creap.com

Association loi 1901

Numéro UAI : 0693764S

N°SIRET : 50304921500026